

**Conseil de Communauté**  
**Délibération n°042018**  
**Jeudi 1<sup>er</sup> février 2018 – 18h30**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2018

Publication : 14/02/2018



[www.paysdelunel.fr](http://www.paysdelunel.fr)

L'an deux mille dix-huit et le premier février à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Halle Camarguaise de Viavino à Saint-Christol, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 44

**Présents :** MM. Alain ROUS, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Claude ARNAUD, Pierre SOUJOL, Mme Frédérique DOMERGUE, M. Richard PITAVAL, Mme Marie FEVRIER, M. Joël MOYSAN, Mmes Nancy LEMAIRE, Francine BLANC, M. Laurent GRASSET, Mmes Ghyslaine ARNOUX, Danielle RAZIGADE, MM. René HERMABESSIERE, Claude CHABERT, Jean CHARPENTIER, Mme Sylvie FROIDURE, MM. Norbert TINEL, Jérôme PIETRERA, Mme Cécile MACAIGNE, M. Jean-Paul ROGER, Mme Maryvonne SABATIER, MM. Jean-Luc BERGEON, Hervé DIEULEFES, Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, MM. Henry SARRAZIN, Jean-Jacques ESTEBAN et Jérôme BOISSON.

**Absents Représentés :** M. Francis PRATX représenté par Alain ROUS, M. Laurent RICARD représenté par Jacques GRAVEGEAL, Mme Annabelle DALLE représentée par Danielle RAZIGADE, M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD, Mme Paulette GOUGEON représentée par Ghyslaine ARNOUX, M. Stéphane ALIBERT représenté par Pierre SOUJOL, M. Philippe MATHAN représenté par Joël MOYSAN, Mme Julia PLANE représentée par Claude CHABERT, M. Philippe MOISSONNIER représenté par Norbert TINEL, Mme Bernadette VIGNON représentée par Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO représentée par Laurent AJASSE.

**Absents Excusés :** Mmes Isabelle BUFFET et Sylvie THOMAS.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Luc BERGEON

---

**Objet : Convention de partenariat avec GEFOSAT**

**Monsieur Jean Charpentier, vice-président délégué à l'environnement,** rappelle que l'Espace Info Energie porté par l'association GEFOSAT a pour objectif de sensibiliser et d'informer le grand public gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Cette action est confortée par les engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et contribue à atteindre les objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il apporte notamment un service de proximité aux habitants du Pays de Lunel en assurant une permanence sur rendez-vous à la Communauté de Communes depuis 2004 (la permanence est annulée en l'absence de rendez-vous). Sa mission première est de proposer aux particuliers des conseils et des solutions concrètes pour :

- mieux maîtriser leurs consommations d'énergie : chauffage, isolation, éclairage...
- recourir davantage aux énergies renouvelables : solaire, géothermie, biomasse...

Au cours de l'année 2017 (de janvier à novembre), 106 contacts ont été pris sur le territoire du Pays de Lunel (67 en 2016) dont 18 rendez-vous personnalisés pour apporter des conseils adaptés aux projets des particuliers. Des actions complémentaires se sont également déroulées sur le territoire :

- L'édition de flyers et des affiches spécifiques pour faire connaître l'Espace Info Energie et les dates de permanence à la CCPL.
- La réalisation d'une chronique mensuelle dans le magazine de la Communauté de Communes sur les thèmes suivants : l'isolation, le chauffe-eau solaire individuel, la rénovation énergétique du bâti

ancien, l'entretien de la chaudière, les matériaux bio-sourcés, le confort d'été, l'autoconsommation photovoltaïque, les fêtes de fin d'année éco-responsables.

- La tenue d'un stand d'information et de conseil sur la maîtrise de l'énergie le 12 octobre 2017 à Lunel dans le cadre de la Caravane de l'Energie.
- La tenue d'un stand d'information et d'animation « la Course des Watteurs » le 13 octobre 2017 à Lunel dans le cadre de la Fête de l'Energie 2017.

L'Espace Info Energie est financée par l'ADEME, la Région Occitanie, le Conseil Départemental de l'Hérault et les collectivités territoriales. Depuis 2010, un co-financement est demandé à la CCPL pour assurer ces missions. Dans le cadre d'une convention triennale 2018-2019-2020, GEFOSAT sollicite un co-financement de la CCPL à hauteur de 2 900 € par an ; soit un montant total de 8.700 € pour toute la durée de la convention. Ce montant équivaut au coût de :

- 1 permanence par mois : demi-journée d'information et de conseil au siège de la CCPL, sur rendez-vous.
- La mise en œuvre d'actions spécifiques : tenue de stands, animation d'ateliers, conférence sur des sujets liés à la maîtrise de l'énergie et chronique régulière.

**Monsieur le Président** demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **monsieur le vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention de partenariat avec GEFOSAT pour la période 2018-2020,

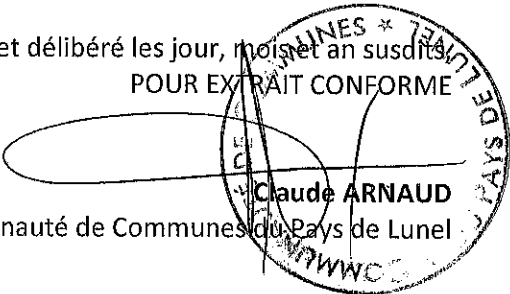
**APPROUVE** la participation financière de la CCPL à hauteur de 2 900 € par an pour la période 2018 – 2020, soit un montant total de 8 700 €, pour toute la durée de la convention,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

**AUTORISE** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture le 14.02.18  
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
POUR EXTRAIT CONFORME

  
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

**Communauté de Communes du Pays de Lunel**

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex